

# Charte



Ensemble, concilions maladie et travail.

**Favoriser l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes touchées par le cancer ou une maladie chronique** en entreprise, c'est permettre à l'ensemble des salariés de mieux vivre et mieux travailler ensemble et aux entreprises de conserver des talents et de préserver et développer leur compétitivité.

Nous avons la conviction que, si elle est accompagnée, de façon simple, cohérente et intégrée, la crise qu'impose la maladie peut se révéler être un facteur de création de valeur humaine et économique pour l'individu et l'ensemble de la Société.

Notre entreprise, en signant cette Charte, témoigne de sa volonté de mettre en place des actions concrètes en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes touchées directement ou indirectement par un cancer ou une maladie chronique et d'une meilleure qualité de vie au travail des équipes qui les entourent.

**En vertu de cette charte, nous nous engageons à :**

**Faire évoluer les savoirs et les représentations liés aux cancers et aux maladies chroniques en entreprise et ouvrir le dialogue**

- **Sensibiliser** nos salariés et nos partenaires aux enjeux d'une meilleure prise en compte et d'un meilleur accompagnement du cancer et des maladies chroniques pour nos équipes et leurs proches,
- **Informier** l'ensemble des collaborateurs et nos partenaires sur nos engagements et nos actions pour concilier cancer, maladies et travail,
- **Interroger** les besoins et les attentes des collaborateurs et co construire avec eux un plan d'action partagé et durable.

**Accompagner la création d'un environnement favorable aux personnes touchées par un cancer ou une maladie chronique :**

- **Faciliter** le maintien et le retour à l'emploi des salariés malades,
- **Accompagner** les équipes,
- **Aménager** des conditions de travail adaptées,
- **Intégrer** l'inclusion de la maladie au travail dans le dialogue social.

**Favoriser des comportements et pratiques managériales** qui respectent l'application du principe de non-discrimination et notamment en matière de santé au travail ainsi que l'insertion et le développement professionnel des candidats et salariés touchés par un cancer ou une maladie.

**Mesurer régulièrement les progrès de l'entreprise et réajuster le plan d'action.**

**Ancrer durablement l'inclusion de la maladie au travail dans la stratégie de l'entreprise.** Avec le Label Cancer@Work, l'entreprise dispose d'un outil de mesure de progrès social unique au monde qui, par ses critères, participe aux Objectifs de Développement Durable (ODDs) de l'agenda 2030 des Nations Unies et permet l'alignement aux standards et normes internationaux de développement durable et de responsabilité sociale (ISO 26000, GRI ...).

**Partager** avec les autres membres.

**Contribuer à faire rayonner** le sujet dans la Société.

**Soutenir financièrement Cancer@Work en désignant le Club bénéficiaire d'initiatives solidaires** (exemples : actions caritatives, challenges sportifs...) en faveur de l'inclusion et du maintien de l'emploi des personnes touchées par un cancer ou une maladie chronique.

**Ne pas obliger Cancer@Work à faire, ou à ne pas faire, une action** qui serait incompatible avec ses responsabilités ou en conflit avec celles-ci.

**Utiliser uniquement les logos, marques, symboles, de Cancer@Work** avec l'autorisation préalable de Cancer@Work.

**Ne pas utiliser le logo et/ou la marque Cancer@Work** afin d'obtenir un avantage commercial inapproprié, ni en vue d'utiliser, d'acheter, de commander, de recommander, de promouvoir, de soutenir, de prescrire ou de fournir des produits ou de favoriser ou d'adopter toute position favorable.

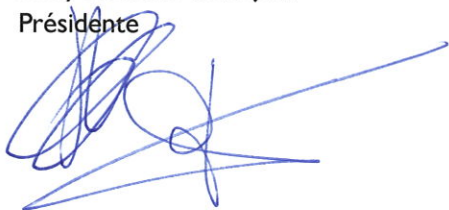
**Autoriser Cancer@Work à utiliser notre logo** pour notamment communiquer sur notre engagement et sensibiliser de nouveaux réseaux.

Nos engagements ne sont que le reflet de notre volonté d'accompagner la Cause et l'Association : ainsi en qualité de membre de celle-ci, nous nous engageons à en respecter les statuts. Nous reconnaissons ainsi qu'en cas de non-respect tant de la présente Charte (et des engagements pris) que des statuts, nous ne pourrions plus continuer à rester membres de celle-ci (article 6.2 des statuts)

Le 12 octobre 2023

**Haladjian**  
CORPORATE SERVICES

Nelly Hemmo-Haladjian  
Présidente



Ensemble, concilions maladie et travail.

Anne-Sophie Tuszynski  
Fondatrice et administratrice

